



Déligneuses

Liste de contrôle

avec retour de la lame **au-dessous** de la table

Les déligneuses sont-elles utilisées en toute sécurité dans votre entreprise?

Dans la statistique des accidents de l'industrie du bois, on constate de nombreux accidents concernant l'utilisation des déligneuses (notamment avec des machines sans traverse de protection et d'aspiration). Vous avez la possibilité de réduire le risque d'accident en veillant à garantir le bon fonctionnement et la sécurité des machines ainsi que l'instruction technique requise.

Les principaux dangers sont:

- l'entrée en contact avec l'outil
- l'éjection de la pièce, la projection d'éclats (copeaux, nœuds, etc.) ou d'éléments d'outils
- le bruit et la poussière de bois

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Organes de commande

- 1 L'arête supérieure de l'organe de commande (pédale, barre d'enclenchement au pied) pour l'abaissement et le relèvement de la lame de scie circulaire ainsi que pour son avance et son retour est-elle située à au moins 120 mm du sol? oui non

Le risque d'actionnement involontaire avec le pied est ainsi nettement réduit.

- 2 La barre d'enclenchement au pied pour l'avancement de la lame est-elle protégée à l'aide d'une couverture afin d'empêcher une mise en service involontaire (p. ex. la chute d'une pièce)? (Fig.1) oui non

- 3 L'avancement de la lame cesse-t-il dès que l'organe de commande (bouton, pédale) n'est plus actionné? oui non

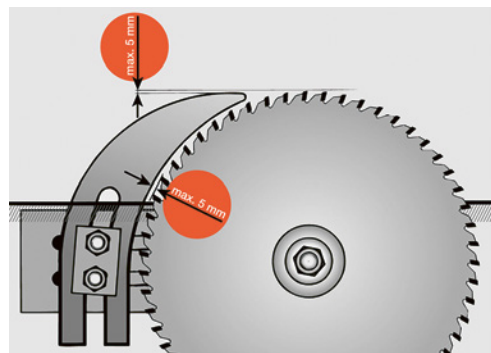
- 4 Lorsque le retour de la lame a été amorcé, la lame descend-elle immédiatement sous la table et reprend-elle automatiquement sa position initiale? oui non



1 La couverture sur la barre d'enclenchement prévient un démarrage intempestif.

Éléments de transmission

- 5 Les éléments de transmission (p. ex. poulies, courroie, chaîne, agrégat mobile) situés sous la table sont-ils encaissés? oui en partie non



2 Réglage correct du coupeur de lame. Le coupeur de lame prévient les blessures causées par la partie saillante de la lame de scie ou en réduit la gravité.

Couverture de la lame

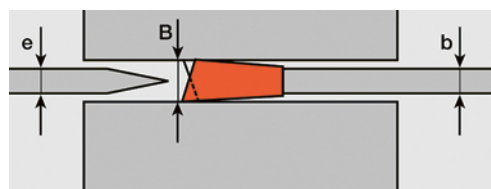
- 6 Un coupeur de lame est-il en place et correspond-il en diamètre et en épaisseur à la lame montée? oui non

Des coupeurs de lames adaptés aux lames utilisées doivent être disponibles. (Fig. 2 et 3)

- 7 La fente dans la table pour la lame de scie circulaire est-elle aussi étroite que possible (max. 12 mm)? oui non

- 8 Un liteau en bon état, situé du côté de l'opérateur, empêche-t-il d'accéder horizontalement à la lame par l'espace entre les traverses et le dessous de la pièce? (Fig. 4 et 8) oui en partie non

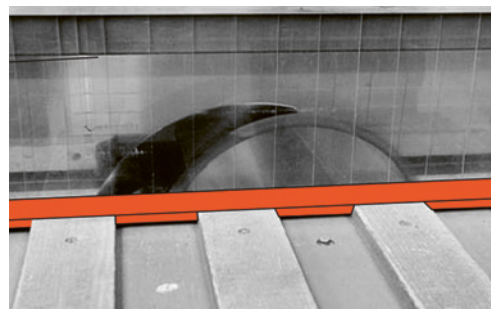
Le liteau doit être en matériau usinable par la lame (p. ex. en bois) et toujours rester en bon état.



3 Le coupeur de lame doit être plus mince que la largeur de coupe (B), mais au moins aussi épais (e) que le corps de la lame (b).

Machine sans traverse de protection et d'aspiration

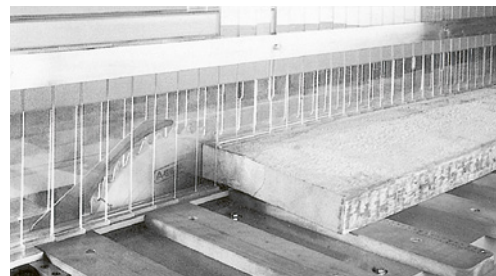
- 9 La machine a-t-elle été fabriquée avant le 1.10.1992? oui non
Si la réponse est «non», la machine doit être équipée d'une traverse de protection et d'aspiration. (Fig. 5)



4 Liteau situé du côté de l'opérateur.

- 10 En position initiale, la lame de scie est-elle couverte par une cape protectrice fixe ou bien possède-t-elle un couteau diviseur spécial qui arrive jusqu'à la crête supérieure de la lame? (Fig. 6 et 7)

oui
 non



5 Abaissée, la traverse de protection et d'aspiration prévient l'accès involontaire à la zone de coupe et aspire les copeaux.

Machine avec traverse de protection et d'aspiration

- 11 Les rideaux de lamelles mobiles sont-ils complets et en bon état?

oui
 non

- 12 Les lamelles retombent-elles d'elles-mêmes après chaque soulèvement?

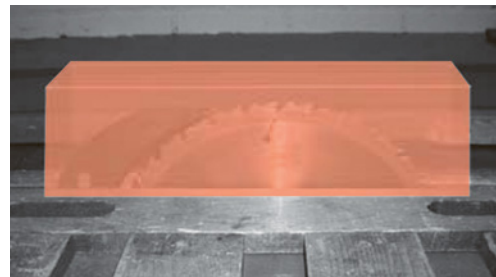
oui
 non

- 13 La lame n'apparaît-elle que lorsque la traverse de protection et d'aspiration est abaissée?

oui
 non

- 14 La traverse ne remonte-t-elle que lorsque la lame a disparu sous la table?

oui
 non



6 Cape fixe au-dessus de la sortie de la lame.

Maintien de la pièce

- 15 Existe-t-il des butées transversales, que l'on peut déplacer rapidement pour maintenir des pièces courtes? (Fig. 8)

oui
 non

- 16 Les butées sont-elles munies, côté opérateur, d'embouts réglables en bon état pouvant être poussés jusqu'au plan de la lame pour retenir les segments étroits? (Fig. 9)

oui
 non



7 lame de scie sans cape de protection en position initiale, mais avec couteau diviseur correctement réglé recouvrant le dessus de la lame. Lors de la sortie de la lame, ce couteau diviseur disponible auprès du fabricant garantit une meilleure couverture de la lame. La cape fixe au-dessus de la sortie de la lame constitue toujours la solution la plus efficace.

Poussoir

- 17 Un poussoir avec poignée est-il à portée de main? (Fig. 10)

oui
 non

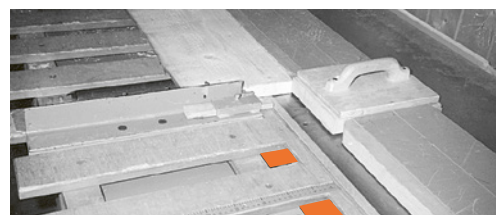
Laser

- 18 Le dispositif à rayon laser est-il de classe 1 ou 2? La classe figure sur une étiquette. (Fig. 11)

oui
 non

- 19 L'indication de la ligne de coupe par le laser est-elle limitée à la longueur de la table de la machine? (Fig. 12)

oui
 non



8 Les butées transversales de part et d'autre de la zone de coupe permettent d'éviter un glissement de la pièce; les ouvertures de la table sont obturées au moyen d'une baguette en bois.

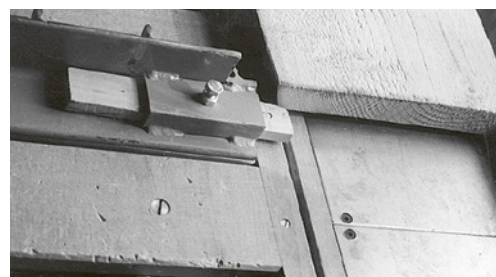
Entretien de la machine, changement de lame

- 20 La machine dispose-t-elle d'un interrupteur de sécurité cadenassable permettant de l'isoler de son alimentation électrique? (Fig. 13)

oui
 non

- 21 Les outils et les clés pour l'entretien et le changement de lame sont-ils adaptés, en bon état et situés près de la déligneuse?

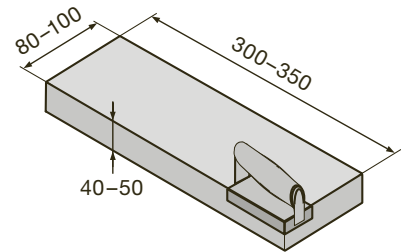
oui
 en partie
 non



9 Embout réglable en bois ne provoquant pas d'accident en cas d'entrée en contact avec la lame.

Organisation, formation, comportement

- 22** Votre entreprise impose-t-elle des règles de sécurité et de comportement pour les travaux effectués au moyen des déligneuses? oui
 en partie
 non
- Voir exemples de sécurité dans l'encadré ci-dessous
-
- 23** Le personnel est-il instruit sur les règles de sécurité applicables lors des travaux effectués au moyen des déligneuses? oui
 en partie
 non
-
- 24** Des signaux d'obligation de porter des protecteurs d'ouïe et en plus, pour les machines sans traverse de protection et d'aspiration, des lunettes de protection, sont-ils apposés près de la machine? (Fig. 14) oui
 en partie
 non
-
- 25** Les supérieurs responsables contrôlent-ils le respect des règles de sécurité (voir question 22) et corrigent-ils les comportements à risque? oui
 en partie
 non
-
- 26** Un responsable a-t-il été désigné et instruit pour l'entretien de la déligneuse? oui
 non
-

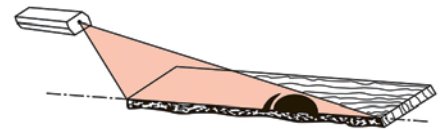


Cotes en mm

10 Il est recommandé de choisir des bois tendres pour le poussoir.



11 Signal mentionnant la classe et texte d'avertissement correspondant.



12 Indication de la ligne de coupe limitée en longueur à la plus longue pièce pouvant être déignée.



13 Interrupteur de sécurité.

Règles de sécurité (remarques concernant la question 22)

La détermination et l'application de certaines règles de sécurité et de comportement sont indispensables pour la sécurité du personnel. Ces règles sont établies selon les spécificités des machines et de l'entreprise considérées. L'élaboration de ces règles repose notamment sur la notice d'instructions des machines et le feuillet d'information «Des règles pour davantage de sécurité», www.suva.ch/66110.f.

Exemples de règles de sécurité et de comportement applicables aux travaux effectués au moyen des déligneuses:

- lorsque nous coupons des pièces, nous travaillons toujours doigts repliés
- lorsque nous coupons des pièces étroites, nous utilisons toujours un poussoir
- nous utilisons toujours une butée transversale afin d'empêcher que la pièce ne risque d'être éjectée
- nous portons des protecteurs d'ouïe et des lunettes de protection
- nous n'inclinons jamais la tête au-dessus du plan de coupe de la lame lorsque nous coupons des pièces
- nous évitons de regarder directement dans le faisceau laser
- etc.



14 a
Protection oculaire obligatoire (réf. 1729/2).



14 b
Protecteurs d'ouïe obligatoires (réf. 1729/5).

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

